

CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION

Le secret des terres (réalisation Claudie et Francis Hunzinger)

Entre
Archives départementales de la Dordogne
9 rue Littré
24000 Périgueux
représenté par le directeur

et _____

représenté par _____

Il a été convenu :

Art.1. Objet – contenu

Les Archives départementales de la Dordogne mettent à la disposition de :

L'exposition ci-dessus intitulée composée de :

- 72 feuilles de papier teinté, collées sur trois bandes de tissu à étaler au sol (surface d'occupation : 4,20 m x 6 m).
- 44 flacons numérotés contenant les pigments.
- 1 catalogue

Le tout conditionné dans une caisse aux dimensions suivantes : 0,98 x 0,58 x 0,20 m (hauteur).

Art. 2. Lieu d'exposition et durée du prêt

L'exposition est prêtée pour être présentée à _____

Du _____ au _____ inclus.

Art. 3. Transport

L'organisateur prend en charge le transport (aller et retour), l'installation et le démontage de l'exposition.

Art. 4. Valeur et conditions du prêt

L'exposition est prêtée gracieusement, mais l'organisateur doit l'assurer (assurance dite clou-à-clou) pour un montant de 4 500 euro.

L'attestation d'assurance doit être fournie avant ou lors de l'enlèvement de l'exposition.

Art. 5. Conditions de restitution

Un constat sera effectué lors de la prise en charge de l'exposition, et à sa restitution. Les manques ou dommages seront facturés à hauteur du montant de leur remplacement.

Art. 6. Mentions obligatoires

La mention des réalisateurs (Claudie et Francis Hunzinger) ainsi que celle des Archives départementales de la Dordogne, devra apparaître clairement dans l'exposition ainsi que dans la publicité qui pourra l'entourer.

Fait en deux exemplaires, à Périgueux le _____

Pour les Archives départementales de la Dordogne

pour l'emprunteur